

cadres; k) la façon dont les décisions relatives aux programmes seront prises et exécutées; l) la conformité des programmes projetés aux prescriptions de la Loi et des règlements, à savoir la variété du service, sa qualité, sa teneur et son caractère qui doivent être fondamentalement canadiens; m) les caractéristiques du milieu social, la nature du service de télédiffusion disponible et l'aptitude du demandeur à répondre aux différents besoins de la zone de desserte proposée.

LE REJET PAR LES SYNDICATS DES APPELS À
LA MODÉRATION DANS LES DEMANDES
D'AUGMENTATION DE SALAIRES

[Traduction]

Question n° 1118—**M. Southam**:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention, dans le cadre de la lutte qu'il mène contre le cycle élevé de l'inflation au Canada, d'effectuer une enquête spéciale sur le problème suivant. «pourquoi les syndicats rejettent-ils tous les appels à la modération dans les demandes d'augmentation de salaires?»

2. Quelles sont les raisons données par le CTC et la CSN pour rejeter tout programme de modération volontaire en matière de salaires?

L'hon. Ron. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1 et 2. Non. La Commission des prix et des revenus a entamé une série d'entretiens élaborés avec les dirigeants du CTC et de la CSN en vue d'élargir le programme de restrictions, approuvé lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres au cours de leurs réunions des 16 et 17 février, 1970 de façon à englober les personnes touchant des salaires et des traitements.

Cette question a été étudiée lors des réunions publiques entre le gouvernement et le CTC et la CSN le 23 mars 1970.

L'ÉTUDE FÉDÉRALE SUR L'OPPORTUNITÉ DE
PROSCRIRE LA PUBLICITÉ CONCERNANT
LE TABAC

Question n° 1146—**M. Robinson**:

Le gouvernement fédéral considère-t-il qu'il serait opportun de proscrire la publicité concernant le tabac?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie présentement les propositions sur la publicité concernant la cigarette ainsi que d'autres suggestions du comité permanent de la santé, du bien-être social et des questions sociales.

LE PERSONNEL DE LA COMPAGNIE DES
JEUNES CANADIENS

Question n° 1183—**M. Robison**:

1. Combien a) de membres du personnel, b) de volontaires, c) d'experts-conseils, d) et d'autres

[L'hon. M. Pelletier.]

personnes la Compagnie des jeunes Canadiens a-t-elle employés chaque année depuis sa création?

2. Combien de personnes sont entrées dans la Compagnie des jeunes Canadiens et combien parmi les groupes a), b) et d) de la première partie de la question l'ont quittée chaque année depuis sa création?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

La Compagnie des jeunes canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. Le nombre de personnes employées chaque année par la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa création est le suivant:

a) Personnel: de 1966 à avril 1967, 73; d'avril 1967 à décembre 1967, 117; de janvier 1968 à décembre 1968, 107; de janvier 1969 à décembre 1969, 136.

b) Volontaires: de 1966 à avril 1967, 136; d'avril 1967 à décembre 1967, 267; de janvier 1968 à décembre 1968, 288; de janvier 1969 à décembre 1969, 333.

c) Experts conseil: de 1966 à avril 1967, 30; d'avril 1967 à décembre 1967, 21; de janvier 1968 à décembre 1968, 23; de janvier 1969 à décembre 1969, 35.

d) Membres du conseil: de 1968 à avril 1967, 30; d'avril 1967 à décembre 1967, 21; de janvier 1968 à décembre 1968, 23; de janvier 1969 à décembre 1969, 35.

2. Le nombre de personnes qui sont entrées dans la C.J.C. et le nombre de celles qui en sont parties sont les suivants: a) Personnel: de 1966 à avril 1967, 64 entrées, 19 parties; d'avril 1967 à décembre 1967, 53 entrées, 42 parties; de janvier 1968 à décembre 1968, 30 entrées, 60 parties; de janvier 1969 à décembre 1969, 29 entrées, 96 parties.

b) Volontaires: de 1966 à avril 1967, 95 entrées, 18 parties; d'avril 1967 à décembre 1967, 184 entrées, 65 parties; de janvier 1968 à décembre 1968, 158 entrées, 108 parties; de janvier 1969 à décembre 1969, 153 entrées, 176 parties.

c) Experts conseil: de 1966 à avril 1967, 10 entrées, 21 parties; d'avril 1967 à décembre 1967, 3 entrées, 16 parties; de janvier 1968 à décembre 1968, 10 entrées, 24 parties; de janvier 1969 à décembre 1969, 1 entrée, 24 parties.

d) Membres du conseil: de 1966 à avril 1967, 30 entrées, 11 parties; d'avril 1967 à décembre 1967, 3 entrées, 3 parties; de janvier 1968 à décembre 1968, 5 entrées, 3 parties; de janvier 1969 à décembre 1969, 15 entrées, 24 parties.

[Traduction]

L'ACHAT DE L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION
«SESAME STREET» DU RÉSEAU NATIONAL
AMÉRICAIN

Question n° 1218—**M. Rose**:

Radio-Canada envisage-t-elle actuellement d'acheter l'émission de télévision *Sesame Street* du